

**Demande individuelle d'inscription sur la LEC au titre de l'article L.20 II.  
(Erreur purement matérielle)**

**DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE CONSULAIRE**

**DEMANDE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION**

*Cadre réservé au requérant à remplir intégralement*

*Je, soussigné(e) :*

- *NOM DE FAMILLE (en lettres majuscules) :* .....

- *NOM D'USAGE :* .....

- *Prénoms :* .....

- *Date et lieu de naissance :* .....

- *Adresse Du Domicile (en lettres majuscules, ville et pays):* .....

*Demande à être inscrit(e) sur la liste électorale consulaire de (ville et pays):* .....

**Date et signature de l'électeur(trice)**

**ATTESTATION D'ERREUR MATERIELLE DE L'ADMINISTRATION**

*Cadre réservé au consulat général ou à l'ambassade de France*

*Je, soussigné(e) :* .....

*ai l'honneur de faire savoir au Tribunal d'instance de Paris que suite à une erreur matérielle de l'administration, cet(te) électeur(trice):*

*a été indûment radié(e) de la liste électorale consulaire de :* .....

*a été omis(e) de la liste électorale consulaire de :* .....

*mention de rejet (expliquer pourquoi):* .....

**Date, signature et cachet**

**A adresser, accompagné d'une copie de la pièce d'identité de l'électeur(trice), à :**

**Tribunal d'Instance de Paris**

Parvis du Tribunal de Paris

75017 Paris, France

[election.ti-paris@justice.fr](mailto:election.ti-paris@justice.fr)

**Attention : tous les champs sont à renseigner obligatoirement**

**Cadre réservé au Tribunal d'Instance**

**JUGEMENT**

( ) Vu la demande d'inscription sur une liste électorale consulaire ;

( ) Vu la demande de radiation de la liste électorale consulaire ;

Vu l'attestation d'erreur matérielle de l'administration ;

Vu le décret n°2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 portant application de la loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976 et l'article L.20 II. du code électoral ;

Attendu que la demande est justifiée ; qu'il convient d'y faire droit.

**PAR CES MOTIFS**

Statuant en matière électorale et en dernier ressort,

Autorise ( ) l'inscription immédiate de la partie requérante;

( ) la radiation immédiate de la partie requérante ;

Dit que le présent jugement sera notifié aux parties intéressées.

Fait à Paris, le

20....

Le Greffier

Le Président délégué au Tribunal d'Instance de Paris